



Ménières, le 19 décembre 2017

PV de l'assemblée communale du 19 décembre 2017 à 20h00

M. le Syndic Cédric Béguin souhaite la bienvenue. Il informe l'assemblée que celle-ci sera enregistrée et demande s'il y a des oppositions. Ce n'est pas le cas.

Madame Kristel Lack prendra le PV.

L'assemblée a été convoquée selon les modes en vigueur dans la Commune et au regard de la loi, c'est-à-dire selon la Feuille d'avis officielle n°49 du 8 décembre 2017, par avis au pilier public, par tout-ménage ainsi que sur le site internet de la Commune.

M. le Syndic présente le tractanda et demande à l'assemblée s'il suscite des questions. Ce n'est pas le cas, l'assemblée peut délibérer.

M. le Syndic remercie les personnes présentes. Les scrutateurs nommés sont MM. Denis Corminboeuf et Daniel Perrin. Le nombre de personnes est de 33, la majorité absolue est fixée à 17. Pour les comptes, les 5 membres du Conseil ne sont pas comptés dans les votes, ce qui ramène la majorité à 15.

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée du 29 mai 2017
2. Budget 2018
 - 2.1 Budget de fonctionnement
 - 2.2 Budget d'investissements
 - 2.3 Préavis de la commission financière
 - 2.4 Approbation des budgets
3. Vente de terrain communal
 - 3.1 Présentation
 - 3.2 Approbation
4. Information communales
5. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée du 29 mai 2017

Le procès-verbal de l'Assemblée du 29 mai 2017 a été publié dans le journal communal et sur le site internet de la Commune.

M. le Syndic n'en refait pas lecture et demande s'il suscite des questions ou des remarques.

Mme Marguerite Rey a remarqué qu'il était mentionné qu'un rdv avait eu lieu avec les propriétaires pour le trottoir, or ils n'ont été contactés que cet automne.

Le procès-verbal sera modifié en conséquence. M. le Syndic remercie Mme Rey pour sa remarque.

Le PV du 29 mai 2017 est approuvé. Approbation 30 personnes, abstention 1 personne.

2. Budget 2018

M. le Syndic annonce que les citoyens ont eu la possibilité d'en prendre connaissance par publication in extenso dans le journal, sur le site internet et qu'il a été consultable au bureau 10 jours avant l'assemblée. Les budgets ne sont dès lors pas relus ni détaillés.

Il informe également que le budget d'investissements n'est pas paru dans le journal car les coûts détaillés n'étaient pas encore connus lors de sa publication et ceci afin d'éviter de communiquer des coûts qui ne sont pas réels.

2.1. Budget de fonctionnement

M. le Syndic informe l'assistance que le Conseil communal a été prudent au vu de la marge de manœuvre. Il donne également quelques compléments et précisions.

Le résultat du budget de fonctionnement 2018 s'élève à CHF 1'314.00 pour un montant de charge de CHF 1'902'763.00.

M. le Syndic demande si l'assemblée a des questions. Il n'y a pas de questions sur le budget de fonctionnement. Il remercie l'assemblée de la confiance accordée.

M. Denis Corminboeuf demande des précisions sur le point du budget concernant les transports scolaires.

M. Le Syndic l'informe que c'est à cause de la nouvelle loi scolaire, ceux-ci seront assumés par les communes dorénavant. Par contre, l'Etat prendra à sa charge une partie des salaires des enseignants.

M. Denis Corminboeuf demande des informations sur les postes entretien et rénovation de bâtiment.

M. Le Syndic informe qu'il s'agit du changement des fenêtres de l'école conformément à ce qui avait été mis au budget 2017. Une offre est en cours pour la peinture des corridors de l'école. Concernant la Grande salle, un certain nombre de chaises et de tables à changer. Un montant est prévu pour les archives situées sous le bâtiment communal, coté rte de l'école. La porte de la laiterie (abattoir) va être changée car elle est pourrie.

M. Denis Corminboeuf comprend qu'il s'agit d'entretien et non d'investissement, car cela ne va pas apporter de valeur supplémentaire à ces bâtiments.

2.2. Budget d'investissement

M. le Syndic informe qu'il n'y a pas de nouveau point au budget d'investissement. Le CC s'est renseigné pour la mise de panneaux sur le toit de la déchetterie avec le budget voté. Ce ne sera pas possible de réaliser ce projet au vu du nouveau règlement du centre village.

M. Luc Corminboeuf dit qu'il n'est pas possible d'étudier le budget car il manque le budget d'investissement.

M. Le Syndic répond qu'effectivement, la remarque est justifiée, mais que le CC ne voulait pas mettre de chiffre au hasard.

M. Grégory Blanchard précise que l'amortissement d'un nouvel investissement ne commence pas sur l'année où il est fait mais la suivante et il n'y a donc pas d'incidence.

M. Le Syndic passe la parole à la commission financière pour son rapport.

2.3. Préavis de la commission financière

M. Grégory Blanchard fait lecture du rapport de la commission financière et invite l'assemblée à accepter les budgets 2018.

2.4. Approbation des budgets

M. le Syndic passe au vote des budgets 2018.

Approbation 30 personnes, abstention 1 personne.

M. Pierre Perroud tient à remercier publiquement M. le Syndic pour son contrôle des factures, qui ont permis entre autres à la Commune d'économiser CHF 15'000.- sur l'une d'entre elles.

3. Vente de terrain communal

3.1. Présentation

M. le Syndic informe le terrain communal de 446 m² vendu l'année dernière se situe à côté de la maison de M. et Mme Patrick et Roxane Perret. La limite de leur propriété est à la hauteur du mur. Une surface de terrain communal de 60 m² à détacher de la parcelle de base leur sera donc vendue. Il explique également que lors de la précédente vente, les époux Perret n'avaient pas encore pris connaissance et donné leur accord, d'où la vente en deux fois.

Il explique que le Conseil communal a une délégation de compétence lors de transactions immobilières jusqu'à hauteur de CHF 20'000.- sans devoir consulter l'assemblée communale. Le montant reste inchangé selon les autres législatures. Il s'agit plus d'une information de principe pour assurer la transparence entre le Conseil communal et la population.

Le Conseil communal a reçu une proposition pour un prix de vente de CH 3'000.-, soit un prix de CHF 50/m², s'y ajoutent les frais de dossier et de géomètre à la charge des acquéreurs.

M. Pierre Rey informe qu'à l'époque il y a avait eu des problèmes de terrain sur le chemin qui descend. Il rend attentif s'il ne serait pas judicieux de mettre une réserve d'élargir la route, suite à la polémique de l'époque.

M. le Syndic prend note de cette remarque et précise que cette vente permet de mettre les choses au clair et d'éviter des problèmes si les époux Perret se parquent par exemple sur le terrain communal et est plus simple qu'une servitude.

4. Informations communales

4.1 PAL : Approbation par le canton avec des conditions. Le Conseil communal est en contact avec Archam et Partenaires SA pour finaliser le projet et mettre à l'enquête les modifications qui doivent lui être apportées.

4.2 Valtraloc : Une étude a été faite sur le trafic.

M. Perroud informe que des comptages routiers ont été faits par le TCS pour voir la possibilité de réalisation du projet du centre du village, proposé par le Service des ponts et chaussées. Le Conseil communal est dans l'attente du résultat de l'étude par Toscano SA et de CFA Ingénieurs Conseil SA pour les devis relatifs aux entrées de village. A réception de ces réponses, l'assemblée sera informée.

M. Pierre Rey rappelle que cela fait une dizaine d'année qu'on parle de Valtraloc. Il demande pourquoi nous ne disons pas ce que nous voulons et pour quel délai. Il mentionne un article de la Liberté informant qu'un Syndic a attendu 12 ans sur Valtraloc.

M. Pierre Perroud répond que le Service des ponts et chaussées a mis beaucoup de temps à donner ses autorisations, au vu des nombreuses situations non conformes du centre village de Ménières. Puis le dossier a dû être transmis à un bureau d'ingénieur pour effectuer le comptage routier. Ces aléas prennent du temps. M. Perroud souhaite également que cela avance.

4.3 Règlement de police : M. Perroud informe que le règlement de police actuel date de 1964 et est obsolète. Un nouveau règlement a été établi sur un modèle du département de la sécurité et de la justice. Une réponse positive vient de parvenir à la Commune. Un règlement sur la vidéo surveillance et un sur les drones sont à ajouter. M. Perroud va faire le nécessaire en début d'année et souhaite l'imprimer dans le prochain journal.

Mme Véronique Petit revient sur Valtraloc et demande si un abri de bus pourrait être fait au milieu du village et un cendrier pourrait être mis. Elle pense que les gens pourraient au moins attendre à l'abri.

M. Le Syndic informe que suite à plusieurs séances, les frères Guisolan ne sont pas très coopératifs en raison d'anciens dossiers et ne seront pas forcément d'accord pour la création de cet arrêt. M. Le Syndic informe que le petit couvert peut être posé en attendant et que c'est une bonne remarque.

4.4 Plan directeur cantonal : Mise en consultation reçue, des informations ont été donnée dans le cadre du Comptoir Broyard ainsi qu'une séance dans le canton. M. le Syndic donne la parole à M. Perroud.

M. Pierre Perroud donne des précisions. Un délai au 28.02.2018 est donné aux communes pour se prononcer. Le plan directeur prévoit une augmentation de la population de 50 % d'ici 2040-2042, soit une augmentation de 150'000 personnes. Le problème sera de loger ces personnes, procurer des emplois, développer les transports adéquats, sachant que les transports publics ne sont pas disponibles partout, gérer le trafic, faciliter la cohabitation, sauvegarder l'agriculture et l'environnement. Il faudra 12'000 ha pour urbaniser dans le canton de Fribourg, dont 1'700 ha pour le Broye. Estavayer, Sévaz, les Montets sera une zone de densification. Il n'y a plus de possibilité de créer des zones villas, uniquement des immeubles à 3-4 étages.

L'assemblée n'a pas de question.

4.5 Etude des trottoirs : Des plans du trottoir Pré-de-la-Cure et liste de coûts sont distribués à l'Assemblée. M le Syndic informe que lors de la construction d'un trottoir, beaucoup d'éléments entrent en ligne de compte, entre autres le PIEP (réseau d'eau potable), fondations. Explications du plan par le syndic. Une discussion avec les propriétaires de l'entrée du tronçon a eu lieu. Des soumissions ont été demandées à Clot Frères SA, JPF, Grisoni-Zaugg SA, rapportant une différence de 20 à 35 % entre les offres. Le montant voté en 2015 était de CHF 230'000.-. Montant du devis trottoir à ce jour de CHF 302'000.-. En cause : augmentation de la longueur du trottoir de 30 % (partie vers la parcelle des époux Schüpbach), achat de terrain (emprise selon la convention signée avec les propriétaires.) pour un montant de CHF 24'500.-, ce qui n'avait pas été budgété en 2015. Les fondations de la route ne sont pas en bon état. Elles devraient être refaites pour un montant de CHF 112'000.-. Il faut également faire des travaux relatifs au PIEP pour CHF 94'000.-. Cet investissement ne serait pas payé en génie civil mais par l'eau. Ce montant servirait à faire un bouclage conformément au PIEP. Selon les règlements, lorsque des travaux sont effectués, un bouclage doit être fait afin que l'eau circule dans les deux sens.

Route de Granges : le budget voté est respecté. Trottoir : CHF128'800.-, génie civil CHF 100'000.- + porte d'entrée de village (talus, pertes de cultures). Les coûts sont mieux tenus, pas de surprises.

M. le Syndic informe que le Conseil communal n'a pas ajouté de montant dans le budget d'investissement car les soumissions n'étaient pas encore en sa possession et celui-ci ne voulaient pas ajouter des montants au hasard. Aujourd'hui les montants sont connus et sont conséquents. Des CHF 230'000.- votés, nous passons à CHF 534'000.- voire 700'000.- d'où la volonté du Conseil d'être transparent envers la population. Les propriétaires ont été reçus, des conventions seront faites avec ceux-ci. Un complément d'investissement sera donc à voter.

M. Pierre Rey demande à la Commission financière si la commune a la possibilité financière de le faire.

M. Grégory Blanchard informe que la Commission financière a reçu les informations, mais les chiffres ont été reçus récemment. L'étude financière se ferait pour mai 2018.

M. le Syndic précise que si l'assemblée s'oppose fermement, la suite à donner serait différente. Une mise à l'enquête préalable devra être faite, des conditions seront imposées par Fribourg. Puis une mise à l'enquête publique sera effectuée.

Mme Claudia Deplazes remercie pour l'information et le projet. Elle se rappelle d'une précédente discussion sur la sécurité routière d'un trottoir à niveau. Elle demande ce qu'il adviendra.

M. le Syndic informe que le trottoir serait à 6 cm au-dessus de la route, donc franchissable, selon les normes en vigueur par rapport à la largeur de la route. La largeur serait de 1m65. La partie du trottoir côté maison serait pour une moitié à la commune et l'autre au propriétaire conformément aux conventions signées à l'achat des parcelles. C'est le pavé qui sera pour moitié propriété de de Commune et l'autre propriété du propriétaire du bien-fonds.

Mme Claudia Deplazes demande si des mesures telles que zone 30, ralentisseurs etc. sont prévues. Le sujet a été soulevé lors des discussions avec CFA Ingénieurs. Aucune mesure n'est prévue dans la mise à l'enquête. C'est après la réalisation que ces mesures seront mises en place. Vu qu'il s'agit d'un chemin de traverse qui dessert la zone agricole, une certaine largeur doit être laissée. Il y aurait la possibilité de mettre des poteaux, mais ceux-ci risquent d'être abîmés par le passage des engins agricoles.

M. Pierre Rey constate qu'à Fétigny, ces trottoirs ne sont pas optimaux car il est difficile de déterminer si les enfants qui les empruntent vont passer à droite ou à gauche du poteau. Il demande pourquoi ne pas faire des places d'évitement « haute ».

M. le Syndic informe que ce n'est pas possible selon la législation.

M. Daniel Perrin demande pourquoi, vu que le chemin doit être refait, ne pas le reconstruire plus large et avec une zone 30.

M. le Syndic lui répond que vu qu'il avait été voté un trottoir, le Conseil communal ne peut pas faire autre chose de ce montant.

M. Daniel Perrin pense que vu que cette route est principalement utilisée par les habitants du quartier, il est logique que ceux-ci fassent attention. Il informe qu'à l'époque où il siégeait au conseil, l'exigence d'élargir la route avait été posée. Suite aux changements de conseil et pour faire un prix bas aux promoteurs lors de la construction du quartier, celles-ci avait été abandonnée.

M. Pascal Robert pense que le trottoir sera à faire, mais qu'il faut trouver une alternative moins chère, car les coûts sont exorbitants.

M. Pierre Perroud pense aussi que le coût est exorbitant. L'aménagement de la route et des canalisations doit être pris en compte. Mais construire un trottoir dans une ruelle à l'intérieur du village, hors des axes routiers, est exagéré compte tenu du prix. On ne demande pas de trottoir à la Route de l'Ecole ni à la Ruelle du Mont.

M. le Syndic dit que le Conseil est de cet avis. La construction de ce trottoir était la volonté de l'Assemblée, mais sa construction est onéreuse et pourrait plomber d'autres postes. Par contre, il s'agit également de sécurité des enfants.

Mme Véronique Petit pense qu'à l'époque, en parlant de trottoir, les gens imaginaient un trottoir en hauteur sécurisé.

M. Luc Corminboeuf dit qu'il s'est tenu jusqu'à présent, qu'il a écouté les avis des uns et des autres, et que maintenant il va s'exprimer. Il trouve qu'on tourne en rond. En novembre 2015, une esquisse de plan avait été présentée et un investissement voté. C'est normal que lors de l'étude il y ait des montants supplémentaires, en ajoutant de la surface de trottoir. Il est étonné du procédé, car il s'agit de l'assemblée des budgets, où théoriquement les investissements sont votés. Il est présenté un mix entre infos et pas d'investissement. Il trouve que le Conseil communal présente l'information sans que la décision ne soit claire. Il s'agit d'infrastructures qui devront être faites et pense que le projet tient la route.

M. le Syndic informe que selon la date du document, celui à moins de 10 jours avant l'assemblée et n'a donc pas pu apparaître dans le journal et le tractanda. Le but est de faire une séance prochainement et de voter un complément d'investissement à l'assemblée des comptes pour ce projet. Le Conseil communal voulait informer l'assemblée de ce supplément afin de ne pas péjorer les comptes. Il n'est discuté que de Pré-de-la-Cure au vu des coûts et pas de la Route de Granges car il n'y a pas de problème et le budget voté est tenu.

M. Pierre Perroud ajoute qu'il n'est pas possible de faire le trottoir sans la route et l'eau.

M. Luc Corminboeuf précise qu'il ne s'agit pas seulement d'un trottoir à CHF 500'000.-, mais de plusieurs éléments.

Mme Isabella Jaquenoud est d'accord avec M. Luc Corminboeuf, qu'il s'agit de plusieurs éléments. Elle pense que cela reste quand même une sécurité pour les enfants car cela leur laisse une place pour se mettre de côté et que les gens ne vont pas foncer dans le quartier.

M. Denis Corminboeuf remercie la commune pour ce projet. Il pense que le village peut se payer ce montant au vu des gros amortissements effectués ces dernières années. C'est le moment de passer à la phase concrète.

4.6 Gravière : M. Le Syndic informe que le Conseil communal a rencontré les responsables à plusieurs reprises. Il informe qu'il y aura une décharge DCMI (gravas de routes et de démolition) à Ménières. Le projet de la nouvelle sortie sur la Route de Vesin avait été retardé suite au décès de M. Michel. Les arbres sur la dune sont en cours d'abattage. Le chemin d'accès Route de Fétigny sera refait, le projet va parvenir au Conseil communal. La discussion est financière, d'où les nombreuses entrevues.

M. Pierre Rey demande si la gravière remblaie sur la Commune, comme celle-ci avait vendu 550'000 m³ de gravier. Vu qu'ils remblaient sur la Commune, ce serait normal qu'un montant soit payé à la commune.

M. le Syndic informe que la Commune discute en ce sens, au niveau financier et de contrepartie. Il informe que le canton a besoin de la Commune pour cette décharge. Discussion en cours pour une éventuelle responsabilité solidaire de la Commune avec la Gravière pour ces déchets pour une durée de 50 ans en contrepartie d'un pourcentage du remblaiement de ces déchets. Au vu des contrôles actuels, le risque est minime.

M. Pierre Rey se souvient que le chemin sortie Route de Vesin a été mis à l'enquête il y a 8 ans.

M. le Syndic informe qu'un accord avait été pris et que cette sortie serait faite à réception du permis de construire pour l'extension de la Gravière. A ce jour, le permis a été délivré et le Conseil communal a rappelé cette condition aux responsables, d'où l'avancement du projet en début d'année.

M. Pierre Perroud informe que nous serons concernés par des déchets de type A et B. Il donne des explications sur ces types de déchets et indique que la référence se trouve en page 2 du journal.

M. Henri Rey demande l'augmentation de trafic représentée.

M. Pierre Perroud dit que selon les propriétaires de la carrière il n'y aura pas beaucoup de changement.

M. le Syndic informe que le Conseil communal a reçu un dépliant expliquant les formulaires qui seront remplis.

M. Henri Rey dit qu'il s'agit de papiers contrôlés par la gravière qui est juge et partie. Il demande si une entité extérieure à la gravière effectue des contrôles.

M. le Syndic lui répond que le Conseil va se renseigner.

M. Pierre Rey demande pourquoi nous ne refusons pas.

M. le Syndic informe que nous n'avons pas le droit, un règlement avait été fait lors la création de la gravière et qu'il est obligatoire de remblayer.

M. Pierre Rey se souvient que du temps de M. Georges Bersier, un terrain de foot devait être fait. Il pense que qui veut peut.

Mme Patricia Bonvin demande si Ménières ne peut pas prendre que des types A et non B.

M. Pierre Perroud lui répond que, à première vue ce n'est pas possible, tout est déjà planifié plus haut. La commune doit négocier.

M. Pierre Rey dit que nos sols sont sablonneux, c'est pour ça que toutes nos sources sont du côté de Sassel.

M. Jean-Paul Corminboeuf demande ce que la commune a, car la gravière a le gravier et profite en plus du bénéfice de cette décharge.

M. le Syndic informe que la discussion avec la Gravière concerne ce point-ci. Il ne faut pas oublier que la Commune a touché des gros montants il y a quelques années et que la discussion aurait peut-être dû avoir lieu à cette époque pour du long terme.

M. Pierre Rey pense que les propriétaires n'ont payé que des impôts selon leurs déclarations fiscales et non selon le revenu de cet arrangement.

M. le Syndic informe que les gravières sont soutenues par la Confédération et le canton, car elles ne sont pas nombreuses en Suisse. Le Conseil communal attend encore un retour du canton, afin de ne pas avoir que les dires des responsables de la Gravière.

M. Denis Corminboeuf pense qu'il ne faut pas se précipiter. La Commune peut faire pression. Lorsqu'il était au Conseil communal, il s'occupait du dossier. La commune ne peut rien demander sur ce qui sort de la gravière mais tirer profit sur ce qui rentre.

M. le Syndic rappelle que le chemin qui monte à la Gravière est communal et donc il serait par exemple possible de négocier une taxe pour le passage des camions.

M. Gilles Corminboeuf demande si l'assemblée peut donner mandat au conseil communal pour discuter de l'acceptation du type et déchets et quelle quantité, afin que les citoyens puissent se prononcer, car il n'est pas anodin d'avoir ce type de déchets dans la commune.

M. le Syndic rappelle que les plans viennent du canton et de la Confédération, que le Conseil communal n'a pas les pleins pouvoirs pour décider d'avoir ces déchets A et B. Le Conseil communal se soucie également de ce problème.

M. Pierre Rey que cela devra être voté quand nous auront des chiffres précis.

M. Pierre Perroud est d'accord, mais il informe que nous n'avons pas affaire à des contrats, mais à des textes de lois fédérales et cantonales.

Mme Pascale Moret Möller demande un complément quant à l'acceptation des types de déchets.

M. Jean-Paul Corminboeuf dit qu'il ne faut pas accepter de contrat qui engagerait notre responsabilité dans l'avenir par rapport à la gestion des déchets.

4.7 Auberge : M. Claude Andrey informe que suite au départ de l'ancien tenancier, le Conseil communal a dû décider que faire de l'Auberge. Celui-ci a choisi de la garder. Les dernières rénovations datent de 1992 et des travaux étaient nécessaires pour relouer. Un budget des travaux a été fait et présenté à la Commission financière. Il informe également que M. Béguin était intéressé à la reprise. M. Claude Andrey précise que celui-ci s'est retiré lors des discussions de l'Auberge. Il informe également que dans le budget, un investissement a été fait pour un four et une braisière. Une convention a été signée avec le nouveau tenancier qui prendra en charge leur entretien et leur achat sur 3 ans. Précédemment, ces frais étaient à la charge de la Commune.

M. Pierre Rey souhaite à M. Béguin plein succès. Il mentionne qu'en 1982, la question de la sauvegarde du restaurant s'était déjà posée.

M. le Syndic explique son choix. Il précise qu'il loue le restaurant depuis le 1^{er} décembre 2017 afin d'éviter une perte pour la Commune. Il remercie le Conseil communal pour sa confiance.

M. Denis Corminboeuf souhaite également plein succès et est content que le restaurant soit repris par une personne du village. Il demande la précision de l'investissement et remarque le loyer a été augmenté.

M. Claude Andrey informe que cet investissement est payé avec l'année en cours et que la convention est faite sur une durée de 3 ans.

4.8 Information sur les personnes âgées : M Pierre Perroud informe que la commune soutient la culture, le sport et que l'idée serait de faire également qqch pour les aînés de la Commune, de favoriser leur maintien à domicile, la qualité de vie, la vie sociale et ainsi retarder leur éventuelle entrée à l'EMS. La Commune envisage de faire un geste symbolique pour soutenir ces personnes. Les personnes qui n'ont pas des revenus très élevés bénéficieraient une fois d'un montant de CHF 100.- pour l'achat de lunettes, d'un appareil acoustique, d'un déambulateur, de l'installation du SECUTEL ou la pose d'une main courante dans leur maison.

M. le Syndic complète que la commune va trouver les personnes qui ont leur anniversaire et sont bien reçus. La commune reçoit des dizaines de demandes de dons de diverses associations et le Conseil communal trouve bien d'aider également nos anciens qui ont apporté leur contribution à la Commune.

4.9 Castors : M. le Syndic rappelle qu'un montant considérable a été investi dans la revitalisation du ruisseau. Des familles de castors ont fait des barrages. Ces animaux sont protégés, le Conseil communal déconseille de détruire des barrages afin d'éviter d'être amendé. Le nécessaire a été fait auprès de la section lacs et cours d'eau.

5. Divers

5.1 M. le Syndic informe qu'une personne est recherchée pour remplacer Mme Perret afin d'assurer la conciergerie de la GS. Deux personnes du village vont être prochainement reçues.

5.2 Paroles aux citoyens :

M. Pascal Robert demande si nous avons reçu une réponse du canton concernant les castors. M. le Syndic lui répond que nous sommes dans l'attente d'une réponse du canton.

M. Marcel Ansermet informe que les castors se sont servis des branches laissées au bord du ruisseau selon le plan d'entretien. Le garde faune a été avisé et a demandé d'attendre. Le Conseil communal a demandé qu'une solution lui soit proposée.

STEP : M. Marcel Ansermet informe que nos eaux usées vont à la STEP à Granges-Marnand, Celle-ci date de 1976. Un projet de nouvelle STEP traitant les micropolluants sera construit à Lucens. La station de GMD est toujours en fonction, elle est entretenue pour être opérationnelle, mais aucun investissement ne sera fait.

Lucens a été choisi car il faut un minimum de 24'000 habitants pour toucher des

subventions. Les communes seront sollicitées pour voter. Il n'y a pas la possibilité de faire au village, trop compliqué et couteux.

M. Marc Corminboeuf remercie au nom de l'assemblée le Conseil communal pour la reprise de la Commune en des temps difficile et remercie M. Béguin pour la reprise de l'auberge et espère que les sociétés et la population joueront le jeu. Il remercie également M. Perroud pour l'élaboration du journal. Celui-ci est applaudi.

M. Pascal Robert demande une explication sur les 2 dernières pages du journal, dont les vœux pour 2019.

M. Pierre Perroud donne pour la date une explication selon sa logique. Il a mis des photos de la pollution aérienne car ceux-ci représente 25 % de la pollution selon la presse et qu'il faut arrêter de ressasser que les paysans polluent, c'est donc un soutien aux paysans !

M. Luc Corminboeuf demande ce qu'il en est de la discussion de l'Assemblée précédente sur le chemin qui mène au ruisseau.

M. Marcel Ansermet informe que suite à un rendez-vous avec CFA Ingénieurs, il s'avère que ce chemin n'a pas de fondation. Un montant a été chiffré et se trouve sur les devis distribués. Le CC ne s'est pas encore déterminé.

L'assemblée n'a plus de questions.

Remerciements

M. le Syndic remercie ses collègues du Conseil pour tout le travail accompli, les citoyens pour leur présence active, le personnel de l'administration, tous les employés communaux ainsi que les membres des commissions.

M. le Syndic remercie l'assemblée et convie ses participants au verre de l'amitié. Il offre l'apéritif à l'assemblée.

L'assemblée est levée à. 21h55.

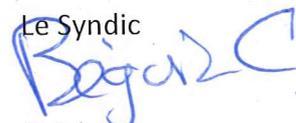
La Secrétaire



K. Lack



Le Syndic



C. Béguin